



## PRÉFET DE LA GIRONDE

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FÉV. 2019

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfet de la Gironde,**

**Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** les avis émis par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : GÉNÉRALITÉS**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC Médulienne :

- Sur la commune du CASTELNAU DE MEDOC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06335	PASTORI

- Sur la commune de LE PORGE :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06326	MAIRIE - Le Porge
33SIS06379	Ancienne station service MEYRE

- Sur la commune de SAUMOS :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06202	AQUIPAL

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### **ARTICLE 2 : PUBLICATION**

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

### **ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

### **ARTICLE 4 : PUBLICITÉ**

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article **R181-44 du code de l'environnement**, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

#### **ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R181-50 du code de l'environnement**, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de **quatre mois** à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [WWW.TELERECOURS.FR](http://WWW.TELERECOURS.FR) ».

#### **ARTICLE 6 : EXÉCUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le **21 FEV. 2019**

**LE PRÉFET**

~~Pour le Préfet et par délégation,~~  
le Secrétaire Général,

**Thierry SUQUET**

**ANNEXE 1**  
**FICHE SIS DE LA CC MÉDULIENNE**



## Identification

---

<b>Identifiant</b>	33SIS06335
<b>Nom usuel</b>	PASTORI
<b>Adresse</b>	Route d'Avensan
<b>Lieu-dit</b>	
<b>Département</b>	GIRONDE - 33
<b>Commune principale</b>	CASTELNAU DE MEDOC - 33104
<b>Caractéristiques du SIS</b>	<p>Ancien site de production de pesticides pour la pomme de terre, à partir d'arsenic et de plomb. Ce site se situe le long de la route d'Avensan (RD 105), en limite est de la ville de Castelnau-de-Médoc (33) et en bordure de la déviation Bordeaux-Lesparre. Il est longé au nord par le ruisseau "la Jalle de Castelnau".</p> <p>Ce site était à usage agricole (prairie, plantation de pommes de terre) jusqu'au début du 20ème siècle. Par la suite, il a été le siège d'activités industrielles et commerciales, successivement : production de pavés de bois, production de pesticides à partir d'arsenic et de plomb, production de caoutchouc naturel, dépôt pour distribution de boissons (bière). Le site n'a plus d'activité industrielle ou commerciale depuis 1985 environ.</p> <p>Le bâtiment présent sur le site, construit en 1932 mais modifié par la suite, est fermé et inaccessible. Le local et les appareillages de distillation ainsi que les cornues ont été démolis et enlevés. Le terrain situé tout autour est en friche.</p> <p>Le 20 octobre 2003, les terrains ont été achetés par la SCI JLS pour la création d'une zone commerciale et/ou artisanale.</p> <p>L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 12 408 m2 (source : <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>).</p>
<b>Etat technique</b>	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
<b>Observations</b>	<p>Le site a fait l'objet de plusieurs diagnostics environnementaux. Des barriques en bois contenant de l'arsenic auraient été enfouies dans le sol par les Ets MOULIN lors de la réhabilitation de l'usine, à l'ouest du bâtiment et à cheval sur le terrain mitoyen (parcelle 48). Cette zone a été recouverte ensuite par une épaisse dalle de béton et un quai de chargement toujours existant. Au vu des prélèvements, seule la présence d'Arsenic se révèle dangereuse.</p> <p>Enfin, les investigations menées par l'acquéreur du site ont montré la présence d'arséniate de plomb dans le sol et la nappe. Le diagnostic approfondi effectué en 2004 a permis de délimiter l'extension de la pollution dans les sols et de connaître les risques associés.</p> <p>L'arrêté du 1er juin 2005 prescrit les restrictions d'usage suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'emprise des terrains concernés est réservée à un usage autre que résidentiel,</li><li>- interdiction de cultiver des végétaux consommables, de réaliser des puits et d'utiliser l'eau de nappe, quelle que soit son usage,</li><li>- interdiction de manipuler les terrains sous-jacents, de réaliser des travaux d'affouillements, de sondage et de forage. Tous travaux, changements d'affectation ou d'usage des terrains doivent être portés</li></ul>

à la connaissance de M. le Préfet de la Gironde préalablement à leurs réalisations.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0100	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0100">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0100</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Friche industrielle – Pollution avérée des sols - Travaux de dépollution du site à réaliser

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 401953.0 , 6443867.0 (Lambert 93)

Superficie totale 17559 m<sup>2</sup>

Perimètre total 573 m

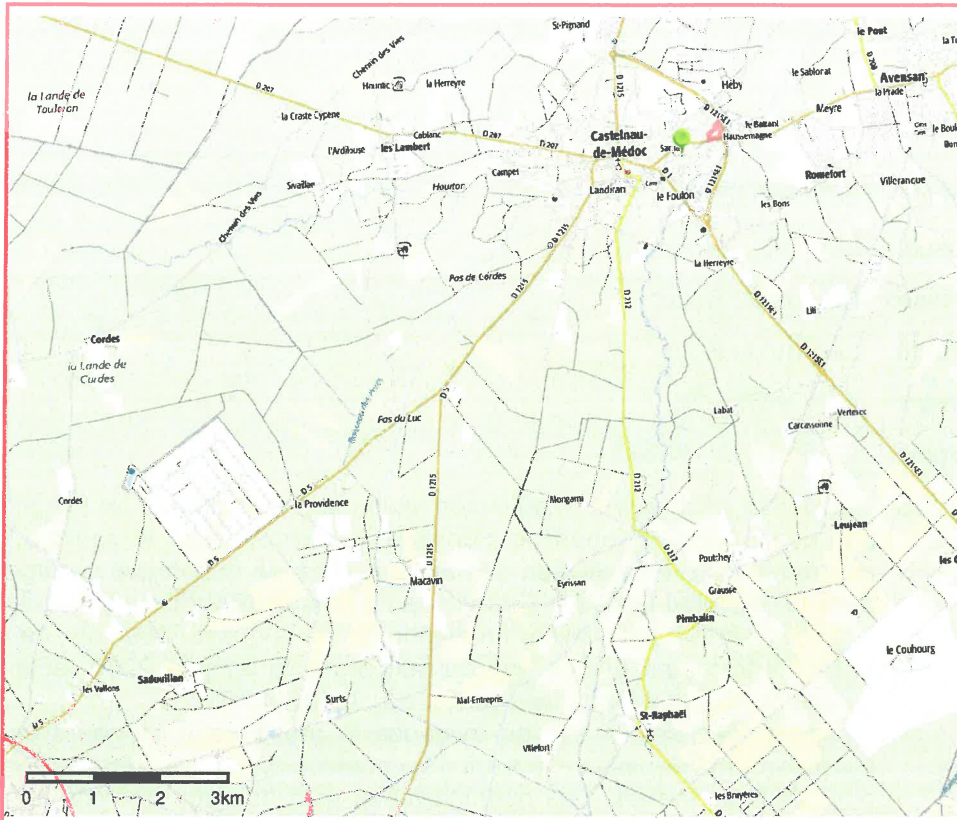
## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CASTELNAU DE MEDOC	AM	47	22/09/2015

## Documents

# Cartographie



□ Périmètre du SIS

Cartes IGN - IGN

Identifiant : 33SIS06335



□ Périmètre du SIS

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 33SIS06335



## Identification

Identifiant	33SIS06326
Nom usuel	MAIRIE - Le Porge
Adresse	Le Pas du Bouc
Lieu-dit	Le Pas du Bouc
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LE PORGE - 33333
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge non autorisée située sur la commune Le Porge (33), occupant une superficie d'environ 7 000 m<sup>2</sup>. Dans le cadre du programme de réhabilitation des anciens sites de décharges engagé dans le département de la Gironde, la communauté de communes de la Médullienne a fait réaliser un diagnostic de la qualité des sols, des eaux souterraines et des gaz du sol, remis le 31 juin 2010, ainsi qu'une étude complémentaire réalisée le 13 juillet 2011.</p> <p>L'analyse des sols a mis en évidence la présence de teneurs en hydrocarbures dépassant le seuil d'acceptation en centre de traitement pour déchets inertes. Les hydrocarbures sont dus aux déchets tels que des bactéries, huile minérale, etc.</p> <p>Les analyses des eaux souterraines, en amont et en aval des zones de dépôt des déchets ont mis en évidence un taux de plomb supérieur aux limites de qualité dans les eaux destinés à la consommation humaine, mais inférieur aux valeurs seuil SEQ EAU permettant l'irrigation des plantes très sensibles.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a> ".

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0364	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0364">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0364</a>

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Les travaux de remise en état de la décharge sont à réaliser. En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 372254.0 , 6424556.0 (Lambert 93)

Superficie totale 203842 m<sup>2</sup>

Perimètre total 2281 m

## Liste parcellaire cadastral

---

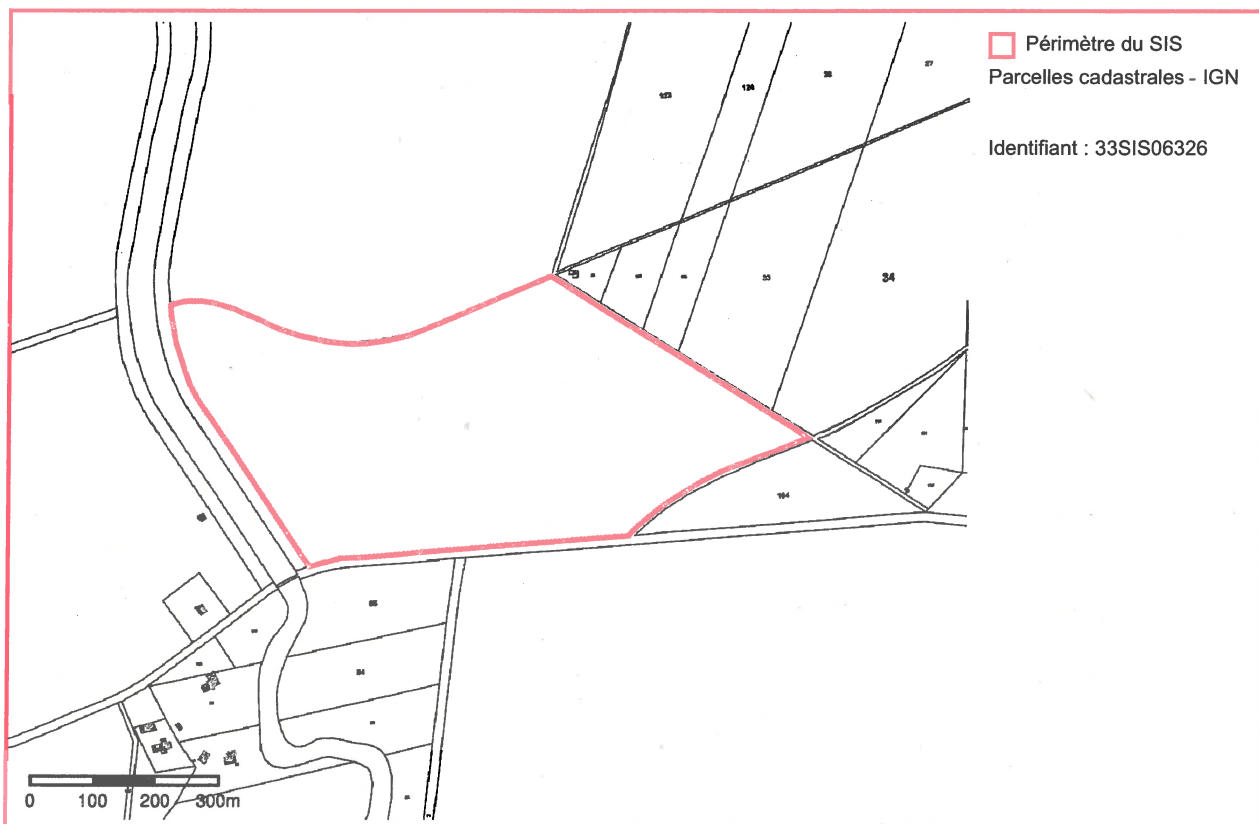
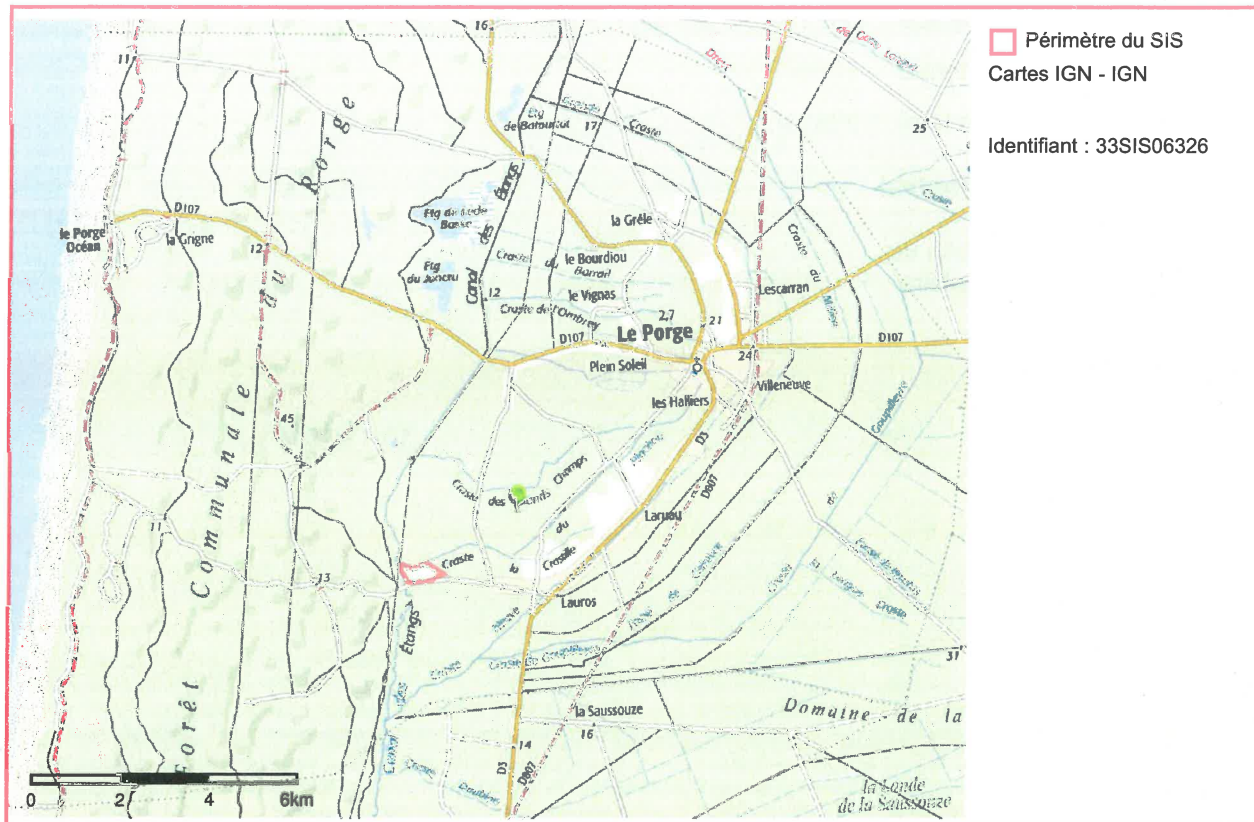
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LE PORGE	AK	4	10/11/2017

## Documents

---

# Cartographie





## Identification

---

Identifiant	33SIS06379
Nom usuel	Ancienne station service MEYRE
Adresse	6-8 Avenue de Bordeaux
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LE PORGE - 33333
Caractéristiques du SIS	Ancienne station-service exploitée de 1957 à 1989 par Monsieur MEYRE dans le centre du Porge (33). L'installation comprenait deux cuves d'essence de 7500 litres, une cuve de 2500 litres (essence) et une cuve de 3000 litres (gazole). Le récépissé de déclaration pour l'exploitation de cette station-service a été délivré en 1976. La cessation d'activité a été déclarée par l'exploitant, par transmission du 30 mai 2006. Les terrains ont été vendus le 11 septembre 2007 à la SCI TL6.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Les travaux de dépollution du site ont consisté principalement en l'excavation et l'évacuation des terres impactées par des hydrocarbures (environ 300 tonnes de matériaux sableux pollués). A l'issue des travaux, une pollution résiduelle en hydrocarbures volatils dans la nappe (flottant de faible épaisseur) a été identifiée. L'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) de novembre 2006 a été réalisée en retenant un usage résidentiel du site. Cette étude a montré que cette pollution résiduelle pouvait induire un risque en cas d'utilisation de la nappe pour l'irrigation. De ce fait, des restrictions d'usage ont été prescrites par arrêté préfectoral du 17 avril 2009, concernant l'interdiction de la mise en place de puits privés destinés à l'irrigation sur le site.  Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a> ".

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0233	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0233">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0233</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

**Commentaires sur la sélection** Le site a été réhabilité en retenant un usage résidentiel. L'emprise des parcelles concernées est soumise à des restrictions d'usage (utilisation de la nappe). Il a été décidé d'inscrire ce site en SIS comme étant à risques avérés, pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols et de la nappe. Les futurs usages qui seraient envisagés ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées à ces usages (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 377021.0 , 6427793.0 (Lambert 93)

Superficie totale 2951 m<sup>2</sup>

Perimètre total 237 m

## Liste parcellaire cadastral

---

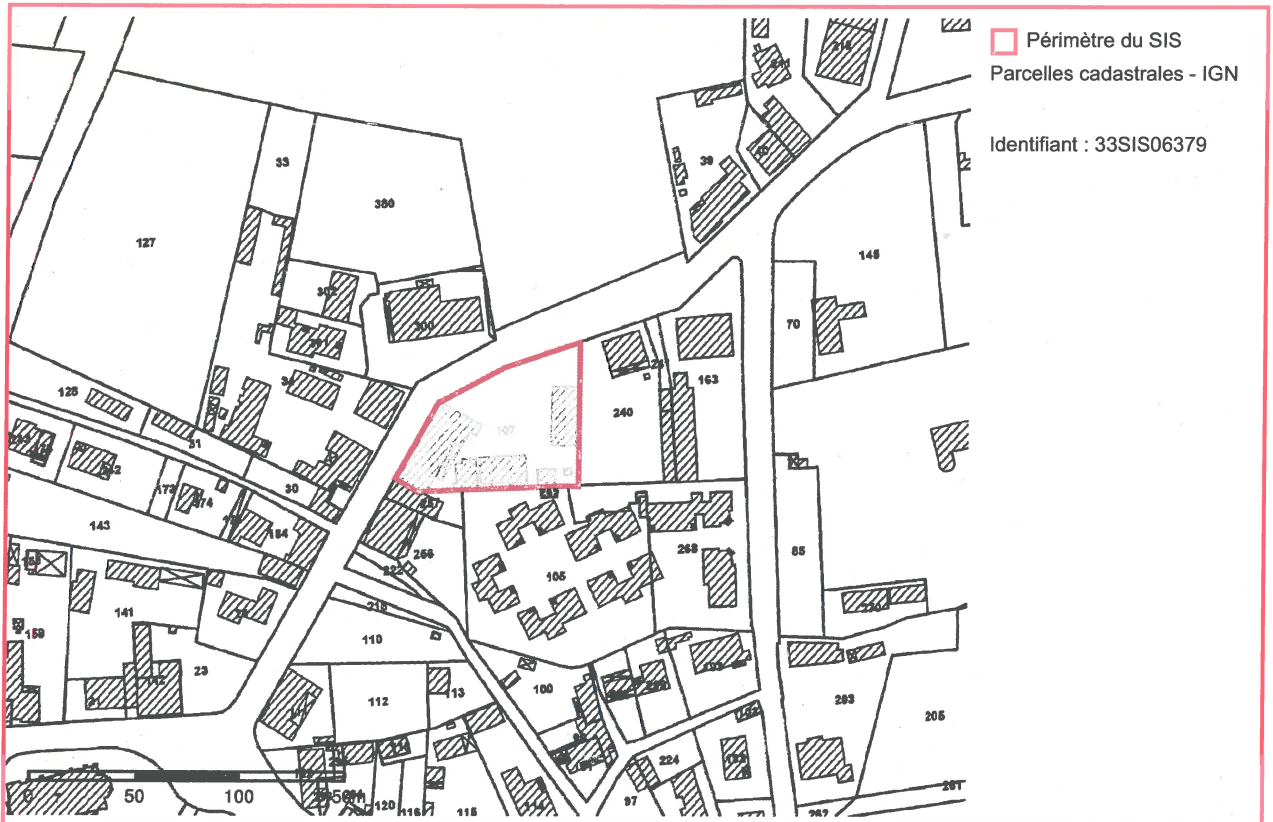
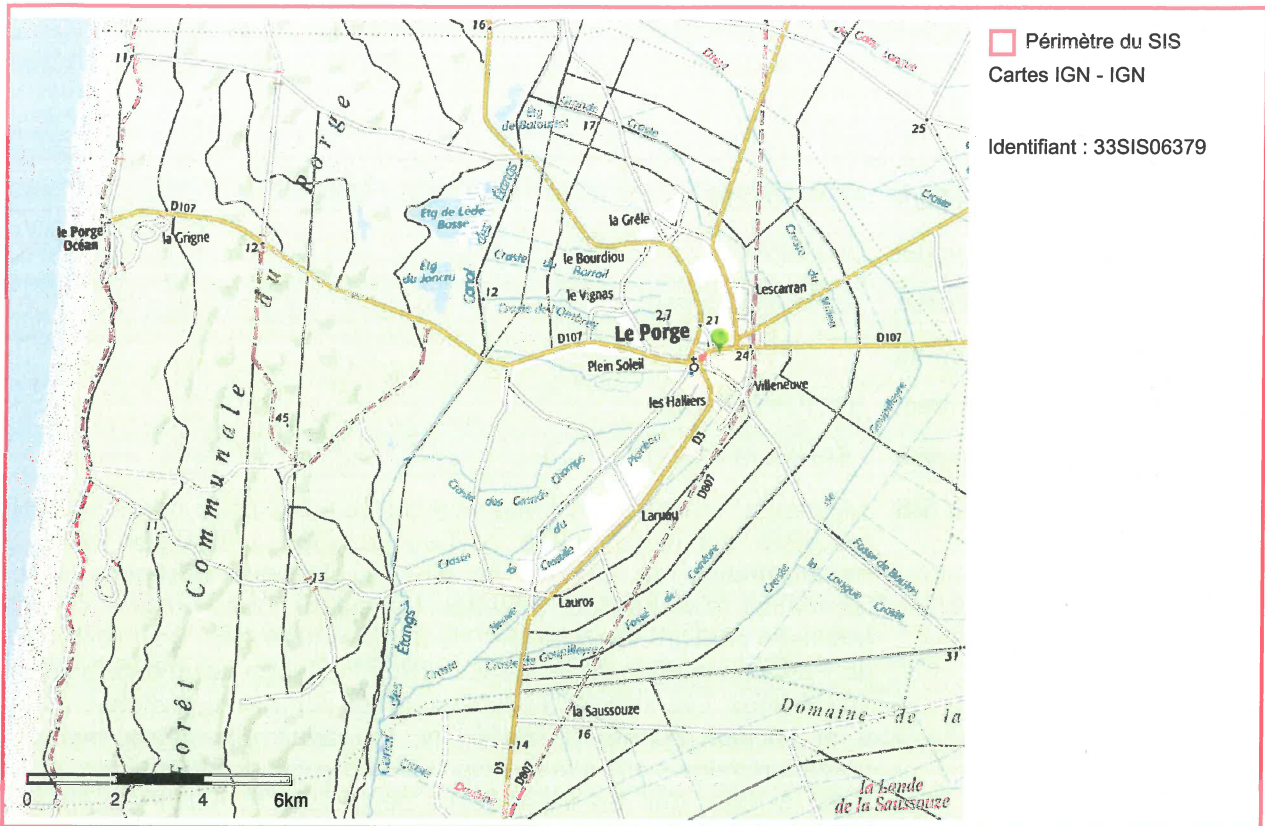
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LE PORGE	AP	313	22/11/2017
LE PORGE	AP	314	22/11/2017
LE PORGE	AP	315	22/11/2017
LE PORGE	AP	422	22/11/2017
LE PORGE	AP	423	22/11/2017

## Documents

---

# Cartographie





## Identification

---

Identifiant	33SIS06202
Nom usuel	AQUIPAL
Adresse	2 Route Sérigas
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	SAUMOS - 33503
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne scierie avec traitement du bois exploitée par la société AQUIPAL sur la commune de Saumos (33), spécialisée dans la transformation de grumes de pin en planches destinées à la fabrication d'emballage (palettes, caisses). Cette scierie a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 21 novembre 1980 pour l'utilisation de Pentachlorophénate de Sodium (PCPNa) et un volume de bain de 18750 litres. Les activités étaient exercées sur un site racheté en 1995 à la société SCIAGES GASCON, qui avait elle-même racheté précédemment le site à la société BORDELAISE des BOIS.</p> <p>Il est à noter que les installations de la société AQUIPAL étaient exploitées à l'intérieur d'un établissement de fabrication de supports de culture, toujours en activité. L'entreprise occupait un terrain d'une superficie d'environ 1 ha, situé dans une zone isolée en bordure d'une piste forestière goudronnée. La cessation d'activité a été déclarée le 4 août 2006 en Préfecture de Gironde. Une nouvelle société a repris le site pour le travail du bois sans traitement.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	<p>Le diagnostic environnemental du site, remis le 14 novembre 2008, avait révélé une pollution en pentachlorophénol (PCP) et en carbendazime, principalement sur le premier mètre de sol au niveau de l'ancien bac de traitement et de la nappe superficielle en aval et latéral hydraulique du site.</p> <p>Par la suite, des analyses complémentaires d'eaux souterraines et de sols effectuées en octobre 2014 n'ont pas mis en évidence de pollution notable. Une baisse sensible de la pollution en pentachlorophénols dans les sols a été observée (1 mg/kg MS en 2014 contre 5,84 mg/kg MS en 2008). Au regard de ces résultats, l'état du site peut être considéré comme compatible pour un usage industriel.</p> <p>Le procès-verbal de récolement, dressé le 12 mai 2015 par l'Inspection des Installations Classées, constatait la réalisation des travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le site anciennement exploité par la société AQUIPAL a été nettoyé,</li><li>- le bâtiment abritant l'ancien bac de traitement a été aménagé pour stocker des palettes de produits finis,</li><li>- une dalle béton a été coulée sur l'ensemble dudit bâtiment, et notamment au niveau des anciens bacs de traitement où se trouvaient les sols pollués.</li></ul> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a>".</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0191	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0191">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0191</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection La réhabilitation du site a été réalisée avec une dépollution ne visant qu'à un usage de type industriel. Pour cette raison, il a été décidé d'inscrire ce site en SIS pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. En cas de changement d'usage du site, notamment s'il s'agit d'usage plus sensible (habitation, école, agriculture, élevage, etc.), des diagnostics complémentaires devront être effectués, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées aux usages envisagés.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 386012.0 , 6430405.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 37282 m<sup>2</sup>  
Périmètre total 1766 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAUMOS	0B	281	28/11/2017
SAUMOS	0B	283	28/11/2017
SAUMOS	0B	889	28/11/2017
SAUMOS	0B	1310	28/11/2017
SAUMOS	0B	1311	28/11/2017

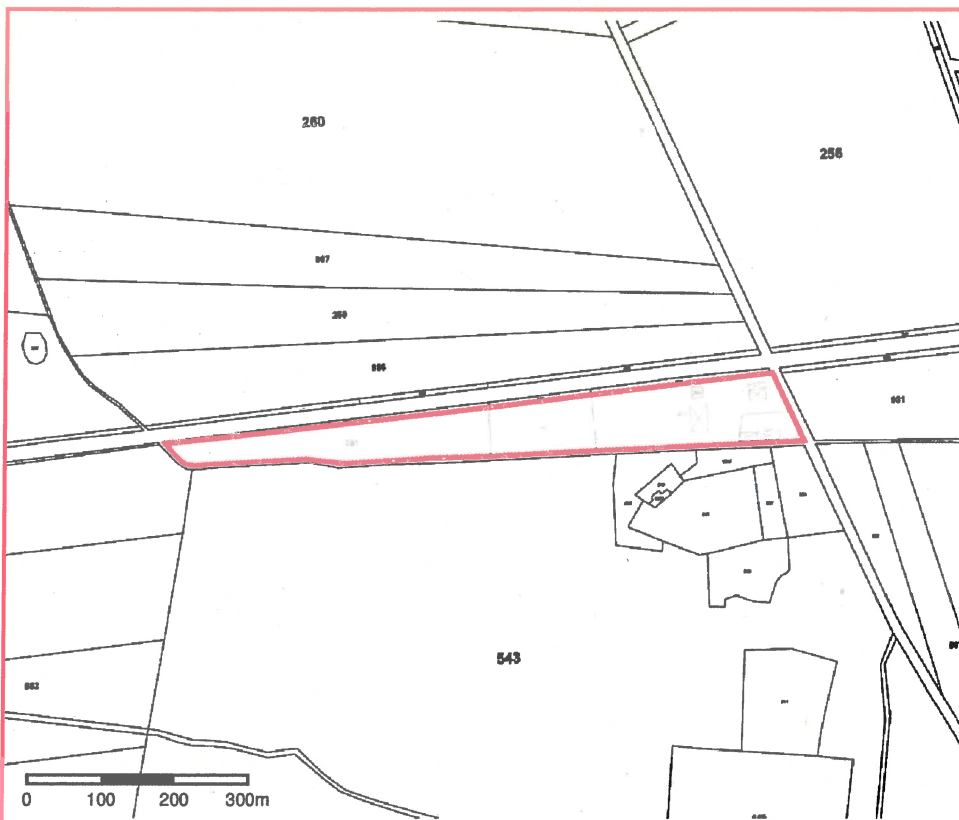
## Documents

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 33SIS06202



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 33SIS06202